

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.
14 francs six mois.
7 50 francs trois mois.

Les lettres, réclamations, et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 58.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 8 mars 1866.

BULLETIN.

« Il est positif, dit le Bulletin de Paris, que deux régiments en garnison dans les Etats romains, le 50^e et le 71^e de ligne s'embarqueront dans les premiers jours d'avril à Civita-Vecchia pour rentrer en France. Ainsi s'opère successivement, conformément au traité du 15 septembre, l'évacuation de l'armée française. Les troupes pontificales prennent au fur et à mesure le service des bataillons ou escadrons rapatriés. Jusque-là rien que de satisfaisant. Mais il reste à savoir s'il sera possible et prudent d'abandonner tout-à-fait dans cinq mois les Etats de l'Eglise. Nombre de personnes, ordinairement bien informées, prétendent qu'en prévision des incidents qui peuvent survenir au prochain automne, le gouvernement de l'Empereur maintiendra à Rome ou à Civita-Vecchia un corps suffisant d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. »

La question de la réforme électorale produit dans le Cabinet anglais des tiraillements qui ont déjà donné naissance au bruit de la retraite du comte Russell et dont la persistance permet de considérer comme assez précaire l'existence de l'administration formée sous la direction de cet éminent personnage. Le Morning-Post assure que le Cabinet n'est pas encore d'accord sur la question. D'après le Morning-Star, le projet de réforme ne serait pas de nature à satisfaire le parti libéral qui, dans ce cas, voterait contre le Cabinet. C'est lundi prochain, 12 mars, que le projet doit être présenté au Parlement.

Le prince Couza est arrivé à Milan.

Le gouvernement provisoire des Principautés danubiennes a promulgué un décret concernant un emprunt national de 30 millions.

Un projet de loi portant l'organisation immédiate de la garde nationale et la

réorganisation d'un corps de 4.000 volontaires a été présenté à la Chambre.

On assure à Berlin que le comte de Goltz est chargé d'une mission confidentielle auprès du gouvernement français. Le comte de Goltz reviendrait probablement à Berlin pour rendre compte des résultats de sa mission.

J. REBOUX.

Nous lisons dans le Moniteur du soir :

« Les troubles du Liban ont donné lieu, dans quelques journaux français, à des publications qui nous paraissent indiquer une appréciation peu exacte du véritable état des choses, ainsi que du rôle tracé au gouvernement de Sa Majesté. Nous avons déjà plusieurs fois insisté sur les avantages que le règlement organique signé en 1861 et modifié en 1864 a garantis aux populations de la Montagne. Ces arrangements ne réalisent pas complètement, nous l'avons reconnu, le programme de la France dans les négociations. Elle avait demandé pour le Liban un pouvoir unique, chrétien et indigène. Les propositions rencontrèrent la résistance la plus vive dans la Commission européenne de Beyrouth aussi bien que dans les conférences de Constantinople. Le gouvernement de l'Empereur n'en a pas moins réussi à faire prévaloir l'unité du pouvoir sous un chef chrétien, en établissant que l'indigénat ne serait pas une cause d'exclusion pour l'avenir. En 1864, la France a été la première à proposer le renouvellement pour cinq ans des pouvoirs conférés, d'abord pour trois ans, au chef chrétien investi des fonctions de gouverneur général. L'intérêt des populations libanaises est de lui prêter tout leur concours, et le gouvernement de Sa Majesté ne peut que blâmer des tentatives irréfléchies que l'on a présentées à tort comme encouragées par ses agents. Les dernières nouvelles télégraphiques annoncent au surplus que la soumission du pays est assurée et que Karam, abandonné des siens, a pris la fuite. »

M. le ministre de l'intérieur belge vient d'adresser aux gouverneurs des provinces la circulaire suivante :

« Monsieur le gouverneur, Par ma circulaire du 25 janvier dernier, je vous ai transmis des renseignements officiels sur les pertes que la peste

bovine fait essuyer aux cultivateurs des pays voisins, en m'engageant à vous en donner périodiquement pour que vous puissiez les porter à la connaissance de vos administrés et leur faire comprendre ainsi les dangers auxquels ils s'exposeraient, en s'abstenant de prendre toutes les précautions voulues pour se préserver de la contagion. Le 31 janvier, le nombre des bêtes bovines, atteintes du typhus, s'élevait, en Angleterre, à 94,256, parmi lesquelles 70,714 étaient mortes ou avaient été abattues ; à la même date, ces chiffres étaient en Hollande : 28,737 malades et 15,749 mortes ou tuées.

Depuis cette époque, la maladie n'a pas cessé de faire des progrès dans les deux pays : en Angleterre, le nombre des cas de typhus, officiellement constatés, était, au 17 février, de 166,378, parmi lesquels on comptait 105,597 morts, 19,227 abattages et 21,092 guérisons. En Hollande, le chiffre des animaux atteints dépassait, à la même date, 40,242 et celui des morts et abattages réunis était de plus de 22,200. Il convient de remarquer que, dans ces derniers nombres, ne sont compris que les cas de maladie déclarés dans la Hollande du midi et du nord et dans la province d'Utrecht, et qu'on n'a pu y faire figurer ni ceux qui ont été observés dans l'Overysseel où la peste bovine a aussi pris pied, ni dans d'autres parties de la Néerlande.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter des commentaires à ces chiffres pour en faire apprécier la portée. Les pertes que la peste bovine a déjà infligées aux deux pays où elle s'est implantée, s'élèvent à coup sûr, à plus de cinquante millions de francs, sans compter les dommages indirects de tout genre qui sont la conséquence forcée d'une pareille calamité.

Ce qu'il y a de pire, c'est qu'on ne saurait prévoir le terme des sacrifices. Un bill, voté par le Parlement anglais, prescrit des mesures nombreuses et énergiques pour le hâter dans la Grande-Bretagne : l'abattage des animaux malades, avec l'allocation d'une indemnité égale à la moitié de la valeur des bêtes abattues, ainsi que l'interdiction de la circulation du bétail, figurent parmi les principales de ces dispositions. En Hollande, les mesures préventives consistent surtout dans l'organisation de cordons sanitaires autour des foyers de contagion, l'isolement des animaux atteints et l'assainissement des étables infectées. L'abattage, avec indemnité, n'est pratiqué que par exception et dans des cas isolés.

Il semble que ces moyens n'ont pas

eu jusqu'ici tout le succès désirable : si, en effet, dans la Hollande méridionale, province qui a été envahie en premier lieu, le nombre des victimes de la peste bovine paraît décroître régulièrement, de manière que de 3,414, chiffre hebdomadaire au 23 décembre dernier, le nombre des malades est tombé à 1,010 pendant la semaine finissant le 17 février ; par contre, la contagion s'est répandue sur une surface de territoire beaucoup plus considérable, de sorte que, en ce moment, quatre provinces se trouvent envahies.

On comprend ce qu'il y a de menaçant dans un pareil état de choses, lors même qu'il coïnciderait avec une réduction momentanée du chiffre des animaux frappés. En effet, le typhus contagieux, abandonné à sa libre expansion, infecte tout ce qui est à sa portée, et ses progrès sont d'autant plus rapides que, sur une étendue de pays plus grande, il trouve un aliment mieux approprié chez un bétail plus nombreux. Nous n'échapperions probablement pas à une nouvelle et désastreuse invasion, si, aux Pays-Bas, la maladie ne se propageait pas surtout vers le nord et l'est, de sorte que la Zélande, le Brabant septentrional et le duché de Limbourg, provinces limitrophes de la Belgique, ont pu jusqu'ici s'en préserver. Le danger est néanmoins imminent et, malgré les mesures sévères appliquées aux frontières du Nord et à l'intérieur du pays, en vertu de la loi du 7 février dernier, il importe que l'autorité et les cultivateurs ne se relâchent pas de leur vigilance ; ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons échapper à la calamité qui frappe nos voisins.

Le ministre de l'intérieur, ALF. VANDENPEERBOOM.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New York, 22 février matin, (par le paquebot Palestine).

Or. 137 1/4. — Change sur Londres, 148 1/2. — Change sur Paris, 3.80. — Bonds, 303 1/4. Cotton, 45.

New York, 24 février soir (pas le Moravian).

M. Johnson a prononcé un discours qui contient de vives attaques contre les chefs du parti radical. Ce discours produit une grande agitation.

Change sur l'or, 1361/8. — Change sur Londres, 148 1/2. Change sur Paris, 3.80. — Bonds, 102 5/8. — Cotons, 45.

New-York, 24 février.

On grand meeting populaire favorable à la politique du Président Johnson, a été tenu à New-York. M. Seward a prononcé un discours approuvant l'acte du Président.

Le général Sweeney a soumis au Congrès fédéral à Pittsburg, un plan d'invasion du Canada, qui a été approuvé par le Comité militaire fédéral.

Berlin, 6 mars.

On donne comme positif qu'aucune communication prussienne n'a été faite au cabinet de Vienne, depuis le 23 février.

On assure que le comte de Goltz est chargé d'une mission confidentielle auprès du gouvernement français. Le Comte de Goltz reviendrait probablement à Berlin pour rendre compte des résultats de sa mission.

Vienne, 6 mars, soir.

A propos de la nouvelle donnée par divers journaux que les Etats moyens auraient l'intention de présenter à la Diète une nouvelle proposition, sur la question des Duchés, la Gazette Autrichienne dit qu'on n'a pas reçu ici le moindre avis d'une pareille démarche.

Brestau, 6 mars, soir.

La Gazette de Breslau a reçu de Prague la nouvelle que le comte de Clem-Gallas, commandant militaire en Bohême, a été appelé à Vienne, où une Commission serait réunie pour examiner une proposition concernant la mobilisation de l'armée de Croatie et l'armement des forteresses de Bohême. Cette Commission aurait tenu hier sa première séance sous la présidence du ministre de la guerre.

D'après la même source de renseignement, un conseil de Marschall serait tenu demain à Vienne, sous la présidence de l'Empereur. Les commandants de corps seraient déjà nommés. L'Archiduc Albrecht aurait le commandement en chef.

Copenhague, 6 mars.

Le prince royal de Danemark est parti aujourd'hui pour Paris.

Shanghai, 9 février (par Pointe-de-Galles). Les Nienfei ont incendié divers villages autour de Hankow. La colonie européenne de Hankow se dispose à repousser une attaque.

Rome, 7 mars.

Le comte de Flandre est arrivé. Il a été

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 9 MARS 1866.

N° 24.

LES MÉMOIRES D'UN ORPHELIN.

TROISIÈME PARTIE.

PARIS.

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 7 mars.)

Souvent je me rappelle mes studieuses veillées, dans mon humble demeure de Besançon, à côté de ma grand-mère, et celles que j'ai passées dans ma chambrette d'étudiant de Paris, tantôt avec une plaque de bois poli sur laquelle j'essayais de découper un dessin, tantôt avec une page d'un ancien manuscrit dont je copiais les enluminures, et je me complais dans cette réminiscence.

Plus riche ou plus énergique, j'aurais sans cesse continué ces études pour lesquelles je me sentais, sinon une impérieuse vocation, au moins un très-grand penchant. Mais il fallait avant tout m'assurer un moyen d'existence, et au commencement de l'hiver, je retourne chez

M. Chamblay, et un matin, enfin, j'arrive jusqu'à lui.

Comme il a vieilli ! comme son front est dénudé, son visage maigre et coupé par de longues rides, son corps grêle et en quelque sorte noyé dans l'ample robe de chambre qui l'enveloppe. J'ai entendu dire qu'il avait été très-beau et très-galant, si bien que, dans la société qu'il fréquentait habituellement, on l'avait surnommé le beau Chamblay.

Ceux qui ont la vraie beauté, c'est-à-dire, celle où rayonne la lueur de la pensée, et la bonté de l'âme, peuvent en conserver le charme essentiel jusqu'à leur dernier jour. Souvent même le temps ne fait que lui donner un caractère plus noble ou plus touchant. Ceux, au contraire, qui n'ont eu que la beauté corporelle, doivent se résigner à la voir s'altérer, dépérir, puis se faner, comme l'herbe.

De la beauté avec laquelle M. Chamblay obtint, dit-on, de nombreux succès dans un certain monde, on retrouverait difficilement quelques vestiges : des traits particuliers de physionomie qui m'avaient frappés, lorsque je le vis pour la première fois, il a seulement conservé la froideur du regard et la causticité du sourire. Je crois même que, par l'action des années, il est devenu plus dédaigneux ; plus sardonique est le sourire de ses lèvres amincies ; plus dur et plus pénétrant est l'éclair de ses yeux enfoncés dans leur orbite.

Il me reçoit, assis dans un grand fauteuil, au coin de la cheminée ; prend la lettre que je lui présente en me toisant des pieds à la tête, sans proférer un mot, la lit, m'examine de nouveau fixement, puis me dit : « Votre grand-père, M. Fraisans, m'a

un jour aidé à sortir d'une difficulté ; votre grand-mère a pensé que je devais m'en souvenir. C'est juste. Dans ce monde, rien ne se fait gratuitement. Par le moindre service que l'on reçoit, on contracte une dette que, tôt ou tard, il faut acquitter.

— Monsieur, dis-je d'un ton poli, mais ferme, ma grand-mère n'a jamais songé qu'elle eût à vous réclamer l'acquiescement d'une dette. Dans sa sollicitude pour moi, elle me cherchait un protecteur. Si M. Miéry avait vécu, elle lui aurait écrit. Lui mort, elle a cru pouvoir s'adresser à vous. »

Il me regarde, comme s'il n'avait pas même entendu mon observation, et me dit :

« Elle est morte, votre grand-mère ?

— Oui, monsieur, au printemps dernier.

— Vous n'avez plus d'autre parent ?

— Non, monsieur.

— Point de fortune ?

— Point de fortune.

— Et vous êtes venu ainsi bravement à Paris, sans appui, avec quelques écus, peut-être, pour toute ressource, et la présomption de la jeunesse pour guide, et vous ne savez pas que Paris est un gouffre où glissent les plus habiles, et où périssent les plus vaillants. »

Il prononce ces paroles avec une telle rudesse que, malgré ma placidité habituelle, je m'en sens froissé. Cependant, je me contiens, et je lui réponds en termes mesurés, mais d'un ton un peu roide.

« Monsieur, je n'ai nullement la prétention d'être compté au nombre des plus habiles ou des plus vaillants. Pourtant, s'il plaît à Dieu, j'espère bien ne pas périr dans le gouffre. »

Il me regarde encore froidement, et me demande :

« Que voulez-vous ?

— Je voudrais pouvoir obtenir, dans quelque administration, un emploi qui, en me donnant d'abord un moyen de vivre, m'ouvrirait une carrière que je m'efforcerais de suivre honnêtement et dignement.

— Un emploi dans une administration ! Je connais cette vieille histoire. Chaque année, l'Université, cette bonne mère nourricière, cette *alma mater*, lâche, de par le monde, des couvées d'oisillons qui, n'ayant aucune connaissance pratique, qui, ne sachant que faire de leur grec et de leur latin, se tournent vers l'Etat et lui crient : « J'ai appris à épeler l'*Iliade* d'Homère et à traduire les odes d'Horace. J'ai eu des prix de thème en rhétorique ; j'ai réçu le diplôme de ma province m'a même décerné le diplôme de bachelier. A présent, soignez-moi, donnez-moi une place au banquet du budget. »

A cette acerbe raillerie, je sens mon cœur se soulever.

« Monsieur, dis-je, en aspirant à entrer dans une administration, je ne crois pas sortir des bornes d'une juste idée et d'une légitime ambition. Si l'Etat m'accorde un traitement, je lui donne, en revanche, le fruit de mon instruction, je lui consacre mon intelligence. S'il me paie, je le sers ; s'il tient ses engagements et que je sois aussi fidèle aux miens, qui de lui ou de moi est l'obligé ?

— Ah ! pauvre et fier ! s'écria M. Chamblay avec son sardonique sourire : deux entraves, jeune homme, deux boulets aux pieds. Avec cela, on ne fait pas aisément son chemin. »

Cette fois, par une irrésistible impulsion,

je me rapproche de lui, et, le regardant fixement, je lui dis :

« Monsieur, la pauvreté peut être un malheur et non pas un abaissement, et il a le droit de rester fier celui qui porte un nom justement estimé, qui conserve, comme un précieux héritage, les souvenirs d'une famille respectable, et qui veut, comme elle, suivre la droite voie de l'honneur et du devoir. Ma grand-mère s'est trompée en pensant que vous voudriez bien vous intéresser à moi. Je me suis trompé en venant, de Besançon ici, invoquer votre protection. Pardonnez-moi cette démarche. Je m'essayerai pas, une seconde fois, de vous importuner. »

A ces mots, je le salue et me dirige vers la porte.

« Restez ! » s'écria-t-il en se levant brusquement.

Je m'arrête.

Il se pose en face de moi, les bras croisés, et me dit : « Vous êtes un enfant. Vos belles phrases annoncent tout simplement votre inexpérience. J'ai passé, depuis longtemps, l'âge où l'on se glorifie de ces tirades sentimentales, et je vous parle sérieusement. Vous voulez que je vous aide à obtenir un emploi. Autrefois, cela m'eût été facile. A présent, je ne le puis. Autrefois, j'ai été un des rouages de la grande machine gouvernementale. J'ai été un de ces quatre-vingt-six petits potentats pré-tentueux, fanfarons, qu'on appelle des préfets. Bien plus, j'ai été un de ces mirifiques mandataires des départements qui, en vertu du régime constitutionnel, ce nouveau dada européen, régissent le budget, rédigent les lois, font la paix ou la guerre, effrayent les ministres, gouvernent le souverain, et, quand il leur résiste, prononcent